

## AVIS PUBLIC

Est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et greffier de la susdite municipalité que :

Lors de la séance extraordinaire du 14 mars 2025 la Ville de Waterloo a adopté le règlement 25-953 – Programme municipal d'aide financière complémentaire au programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation de la société d'habitation du Québec.

Que ce règlement soit présentement déposé au service du greffe de la Ville de Waterloo, 417, rue de la Cour où toute personne intéressée peut en prendre connaissance de 8 :30 à 16 :30 du lundi au jeudi et de 8 :30 à 12 :30 le vendredi.

Que ledit règlement entre en vigueur.

DONNÉ à Waterloo, ce 20 mars 2025

Louis Verhoef  
Directeur général et greffier